



**Système d'Information
et de Gestion des Marchés
de la formation professionnelle**

• **SIGMA**
**Session complémentaire
aux établissements d'enseignement
supérieur**

Session ForPro Sup du 02/10/20



Questions sur les fonctionnalités de SIGMA

Question 1:

Quel est le process d'attribution d'une place Région ?

Nous avons compris que l'attribution d'une place Région était triplement assujettie :

- au déversement des sessions de formation dans Kairos/Ouiform,
- au positionnement des bénéficiaires par l'OF dans SIGMA,
- à la validation des sessions dans les dossiers nominatifs/individuels Kairos/Ouiform des stagiaires par les prescripteurs.

Or nous avons saisi des bénéficiaires dans SIGMA que les prescripteurs ne peuvent pas valider car ils ne les visualisent pas.

Réponse:

- Saisie des **sessions des composantes** dans Sigma

 flux des sessions/infos collectives vers les SI des prescripteurs et portails

- Saisie **des stagiaires inscrits en formation** dans Sigma

 Flux vers DEFI

 Pas de flux vers KAIROS

 Saisie par les EES des stagiaires dans Kairos

Les stagiaires qui remontent dans Kairos sont les candidats positionnés sur l'information collective par un prescripteur, via un outil de prescription dématérialisée (Ouiform, Aude Formation); à défaut l'établissement peut lui-même saisir un candidat dans Kairos mais une validation du prescripteur est nécessaire.

Au niveau des outils, il n'y a pas d'attribution « automatique » des places. **C'est l'établissement qui est chargé du recrutement.**

Le résultat du recrutement des stagiaires est formalisé d'une part dans KAIROS et dans SIGMA, pour le suivi des parcours et la gestion de la rémunération, le cas échéant.

Questions sur les fonctionnalités de SIGMA

Question 2:

Les prescriptions doivent-elles être dématérialisées ?

Les prescripteurs nous avaient officiellement informés que les fiches de prescription n'étaient plus nécessaires.

La direction de Pôle Emploi Occitanie avait même précisé en réunion des "Têtes de Réseaux" pendant le confinement qu'aucune prescription "papier" ne serait établie.

• Réponse:

La prescription est nécessaire

Recrutement en amont du vote, dans ce cas-là, seule la prescription « Fiche de prescription » est possible.

2 options:

- **Prescription dématérialisée:** Par Pôle Emploi, Missions Locales et Cap Emploi, si l'organisme de formation a saisi la session et des dates d'information collective.
- **Prescription sur fiche de prescription envoyée par mail à l'OF:** Par les prescripteurs non utilisateurs de OUIFORM (CIDFF, APEC, Conseils départementaux...) ou lorsqu'il n'y a pas de dates d'information collectives saisies. Les prescripteurs utilisateurs de OUIFORM s'il n'y a pas de dates d'information collective à venir.



Prescription sur ForPro Sup et systèmes d'information

02/10/2020

Qui	Outil	Action	Commentaires
Organismes de formation	SIGMA	Saisie de la date de session	Condition impérative pour une lisibilité de l'action de formation dans Me Former en Région et dans OUIFORM et AUDEF pour les prescripteurs, ainsi que pour l'affichage du financement Région. NB : un délai de 48h minimum entre la saisie et l'affichage de l'information dans Me Former en Région, OUIFORM et AUDEF
Organismes de formation	SIGMA	Saisie de dates d'information collective	Permet l'information des prescripteurs. Ouvre la possibilité de positionnements dématérialisés par Pôle Emploi, Missions Locales et Cap Emploi dans AUDEF et OUIFORM sur des dates d'information collective à venir . Sans date d'information collective le positionnement dématérialisé n'est pas accessible. NB : certains organismes de FORPRO Sup réalisent leur recrutement en amont du vote. Dans ce cas-là, seule la prescription « Fiche de prescription » est possible.
Prescripteurs (situation 1)	OUIFORM, AUDEF	Prescription dématérialisée	Par Pôle Emploi, Mission Locales et Cap Emploi, si l'organisme de formation a saisi la session et des dates d'information collective.
Prescripteurs (situation 2)		Prescription sur fiche de prescription envoyée par mail à l'OF	Par les prescripteurs non utilisateurs de OUIFORM (CIDFF, APEC, Conseils départementaux...) ou lorsqu'il n'y a pas de dates d'information collectives à venir. Les prescripteurs utilisateurs de OUIFORM s'il n'y a pas de dates d'information collective à venir.
Organismes de formation	KAIROS	Saisie des candidatures non dématérialisées dans KAIROS	L'organisme saisit les candidatures non dématérialisées dans KAIROS en précisant si un prescripteur est à l'origine de la prescription.
Organismes de formation	KAIROS	Saisie de la suite donnée à la candidature dans KAIROS	<u>Absence ou présence lors du recrutement :</u> L'organisme précise si le candidat était présent ou absent lors de l'information collective ou du RDV pour l'ensemble des candidatures, dématérialisées ou non dématérialisées. Le projet de formation de l'individu est actualisé en temps réel par cette information qui est accessible par les prescripteurs utilisateurs de OUIFORM et AUDEF. <u>Résultats du recrutement :</u> L'organisme saisit les résultats du recrutement dans Kairos : - Pour les candidats non retenus en précisant le motif dans la liste déroulante - Pour les candidats retenus en précisant les dates prévisionnelles de parcours : • Pour les candidatures non dématérialisées saisies par l'OF : message d'alerte à Pôle Emploi pour une validation de la candidature • La saisie des dates prévisionnelles de parcours pour l'ensemble des candidats retenues (positionnements dématérialisés ou non) est impérative pour permettre la mise en place de la rémunération des stagiaires (Région ou Pôle Emploi)

Questions techniques SIGMA

Question 3:

Certaines sessions de formation créées dans SIGMA se sont déversées dans Carif-Oref, Me Former en Région et Kairos **sans les caractéristiques et contenus** des actions de formation, ni dans la formation, ni dans la session de formation,

voire avec un niveau d'entrée et/ou de sortie erroné dans Carif-Oref et/ou dans Kairos.

Exemple : 20F0011_03 / 15_564065 / 1098722

Réponse:

- **Transmettre**: n° d'action et des composantes, les champs pour lesquels l'information ne remonte pas dans les SI
- **Pour toute demande de redressement du niveau de formation de la composante**, aller dans « demande de modifications » et « demande de modification de référentiel »
- **Concernant le niveau de sortie:**
Il existe dans SIGMA 2 objets où le niveau de sortie est présent:
 - . Action : sert uniquement pour le calcul de l'effectif rémunéré et n'est pas transmis au CARIF (pour l'action niveau 5,6,7 le niveau de sortie mentionné est 5 (ex III))
 - . Composante : est utilisé pour identifier le niveau de sortie du diplôme et est transmis au CARIF. Il sera donc visible des prescripteurs et du public.

Questions techniques SIGMA

Question 4:

Des sessions de formation ont été créées dans SIGMA.

Mais elles n'apparaissent toujours pas, ni sur Carif-Oref, ni dans Kairos, alors qu'il était question d'un délai de quelques jours.

L'établissement concerné n'a pas été informé d'un problème de type Code Certifinfo à modifier (archivé ou erroné). D'où vient le problème ?

Réponse:

Transmettre : n° d'action et des composantes qui ne remontent pas dans les SI Carif-Oref Kairos

Questions techniques SIGMA

Question 5:

Onglet situation initiale catégorie du public : qu'est-ce qu'on entend par public orienté par la fiche navette ? Est-ce la fiche de prescription ?

Réponse:

La **fiche-navette ne concerne pas le dispositif ForPro Sup**

Elle concerne des situations propres au PRF (marchés).



02/10/2020

Questions techniques SIGMA

Question 6:

Où trouve-t-on le numéro ALE ?

Réponse:

Champ non obligatoire, ne pas saisir

Questions techniques SIGMA

Question 7:

Niveau d'entrée en formation : il n'y a pas de niveau 7.

Une personne qui veut se reconverter avec un niveau d'études 7 ne peut pas/plus bénéficier du programme régional ForPro'Sup ?

Réponse:

La nouvelle nomenclature va remplacer l'ancienne et le **niveau 7 sera présent** (Cf Version AGORA).

Questions techniques SIGMA

Question 8:

Comment consulter des sessions enregistrées dans « demande de modification de données » sans les ouvrir une par une pour connaître l'intitulé ?

Peut-on faire autrement ?

Réponse:

Un export des composantes est disponible dans l'outil

Questions techniques SIGMA

Lors de la recherche de vos actions (Menu Actions, recherche avancée), des exports sont disponibles dans la liste des résultats de recherche.

Liste des résultats

Legende

Nombre de résultats : 2

Résultat par page 1 / 1

N Contrat/Conv.	N Action	Intitulé de l'action	Statut	Année	Date de début réelle	Date de fin prévue	Gestion
20005341_1	20F00	Diplômes niveaux 5 6 7	EG	2020	01/09/2020	31/12/2021	[+]
20005341_2	20F00	Diplômes niveau 4	EG	2020	07/09/2020	31/12/2021	[+]

Export permettant d'accéder au détail des composantes : sessions, dates d'information collectives...

Tout plier / Tout déplier

Export des actions

Export des composantes

Numéro session	Date début session	Date fin session	Code postal s	Code Insee session	Commune session	Nom site s	Nombre de places session	Dates d'informations collectives
01	07/09/2020	25/06/2021	11108	11262	NARBONNE CEDEX	Université	10	-
01	07/09/2020	25/06/2021	66860	66136	PERPIGNAN CEDEX 9	Université	10	-
01	28/09/2020	28/05/2021	48000	48095	MENDE	Université	5	11/09/2020 ; 02/10/2020
01	28/09/2020	28/05/2021	11108	11262	NARBONNE CEDEX	Université	5	02/10/2020

Questions techniques SIGMA

Création d'une session par erreur

Une fois créée, une session ne peut être annulée :

- Soit l'établissement modifie cette session en mettant d'autres dates
- Soit l'établissement met le nombre de places de la session à 0 pour indiquer aux prescripteurs que la session n'aura pas lieu.

Questions techniques SIGMA

Prescripteurs hors région Occitanie

Adresser une demande sur la boîte forprosup@laregion.fr afin que le prescripteur soit rajouté à la liste des prescripteurs.

Préciser: le nom de la structure, le département, la ville

Questions techniques SIGMA

Saisie du NIR/NIA

A compter de la prochaine version de l'outil (« Version AGORA »), la saisie du NIR ou NIA sera obligatoire **pour toute nouvelle inscription de stagiaire** dans SIGMA.

Rappel des modalités :

- Lorsque vous saisissez un **NIR commençant par 1 et 2** et le nom de naissance, l'application retourne la civilité, le prénom, la date de naissance et le genre.
- Lorsque vous saisissez un **NIR provisoire ou NIA** (commençant par 3, 4, 7 et 8), il ne sera pas transféré à AGORA (car pour l'instant, les NIA ne sont pas gérés par la plate-forme AGORA). La saisie du NIA complet reste toutefois obligatoire.

Une fois le NIR définitif connu, veillez à le mettre à jour dans Sigma

Rappels

Code Certifinfo: Si code erroné, l'information est bloquée au niveau du Carif et ne remonte pas vers les SI, bien vérifier l'information

Si le stagiaire relève du PIC, sélectionner **FORPRO SUP – public fléché PIC** dans la catégorie de public

Saisir toutes les sessions, même s'il n'y a pas de public de positionné, cela permet de communiquer auprès du public et des prescripteurs pour la prochaine programmation

Le flux des formations présentes sous Meformerenregion.fr est automatiquement transmis vers Kairos dans un délai de 24 heures.

Dans le cas où l'information est présente dans Meformerenregion.fr mais pas dans Kairos alors contacter l'assistance Kairos assistancekairos.occitanie@pole-emploi.fr

Rémunération/protection sociale des stagiaires

Question 9:

S'il y a plus de stagiaires financés par la Région sans rémunération Pôle emploi durant la formation que des places rémunérées attribuées par la Région, sur quels critères doit-on se baser pour sélectionner ceux qui pourront être rémunérés par la Région ?

Est-ce bien l'organisme de formation qui doit les choisir avant de les transférer vers Defi ?

Réponse:

La Région octroie à chaque **établissement** un quota de places rémunérées qu'il doit **attribuer parmi tous les candidats selon ses critères de sélection et toujours dans un souci d'équité**

Les personnes ayant une reconnaissance en tant que « **travailleur handicapé** » ont un droit d'option pour le versement de leur rémunération entre le régime conventionnel de Pôle Emploi ou le régime public de rémunération des stagiaires versé par la Région. Toutefois, **ces personnes ne sont pas prioritaires sur les autres stagiaires**. Enfin, il n'est pas possible d'effectuer de recours, ce droit d'option doit impérativement s'appliquer lors de l'entrée en formation du futur stagiaire.

Si le stagiaire est **en fin de droit ARE pendant sa formation** alors l'établissement:

- positionne le stagiaire sur l'effectif rémunéré conventionné initialement
- Si l'effectif conventionné est consommé l'établissement adresse une demande au pôle rémunération remuneration@laregion.fr en motivant sa demande (n° de convention, n° d'action, de composante, nom prénom, justificatif de fin de droit, explication ...)

Rémunération/protection sociale des stagiaires

Question 10:

Est-ce que tous les stagiaires non rémunérés par la Région doivent automatiquement bénéficier de la protection sociale de la part de la Région, donc être transférés vers Defi en sélectionnant "protection sociale" pour le "type de rémunération" ?

Réponse:

Seuls les stagiaires ne bénéficiant pas de protection sociale doivent être identifiés, il appartient à l'établissement de s'en assurer

Un **dossier P2S doit être complété** auprès du prestataire de service ASP

La protection sociale à un coût pour la Région

Rémunération/protection sociale des stagiaires



Flux SIGMA ⇔ DEFI > Points d'attention

- Une fois saisies dans SIGMA, les **données stagiaires disponibles sont transmises vers l'outil DEFI => Flux quotidien** en «one shot »

Il faudra ensuite **compléter les données manquantes directement dans DEFI.**

En cas de modification de l'identité du stagiaire, il faudra **modifier dans les deux outils.**

- Dans le cas de la prolongation d'un parcours (**ajustement d'heures**), il convient de **modifier la date de fin du parcours dans les deux outils - SIGMA et DEFI.**



02/10/2020

Contacts et assistance

Incidents techniques (serveur non disponible, lenteur de la plate-forme...)

N°0 820 20 77 43

Support.mpe@atexo.com

Questions relatives à l'utilisation de SIGMA et aux données

forprosup@laregion.fr

Questions relatives à la gestion de la rémunération

remuneration@laregion.fr



02/10/2020

Questions/Réponses

Merci de votre attention.